



# Commune de **Begnins**

**PRÉAVIS MUNICIPAL N°06/2025**  
**DÉLÉGUÉ MUNICIPAL : M. PHILIPPE THEVENOT**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 200'000.-- POUR LE REMPLACEMENT DE DEUX FONTAINES**

---

## **AU CONSEIL COMMUNAL DE BEGNINS**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

### ***1. Description de la situation***

---

Deux de nos fontaines, plus que centenaires, sont dans un tel état qu'il n'est malheureusement plus possible de les réparer.

Inévitablement, la seule solution est de les remplacer. En effet, l'idée de supprimer ces deux fontaines n'est pas envisageable.

1. La fontaine, à la rue du Martheray (hauteur du château), faite en maçonnerie à la fin du XIXème siècle est, selon l'avis du spécialiste, dans un état de fatigue avancé et présente de nombreuses fentes, notamment dues au gel. Elle est composée de 2 bassins et d'une chèvre en maçonnerie ;
2. La fontaine de la rue de la Grand Vy (sous l'église) a un bassin et une chèvre en maçonnerie, également de la fin du XIXème siècle, et son état général est similaire à la première, malgré plusieurs travaux de réparation restés sans effet.

### ***2. Proposition de la Municipalité***

---

Un projet de remplacement a été étudié il y a plusieurs années et, pour de multiples raisons, il n'a pas été donné suite.

Avec les travaux de la rue du Martheray et la dégradation continue des fontaines, la Municipalité souhaite remplacer les 2 fontaines en profitant du planning des travaux.



# Commune de **Begnins**

Dans le but d'éviter de faire une pâle copie de l'existant, tenant compte que nous sommes en 2025 et que ces fontaines seront là pour potentiellement un, voire deux siècle(s), nous avons définis une ligne de conduite respectant l'aspect traditionnel de nos fontaines, soit :

- Garder l'esprit des fontaines actuelles ;
- Travailler avec des matériaux naturels et si possible régionaux ;
- Respecter l'environnement de l'emplacement des fontaines ;
- Rester le plus proche possible de la pierre naturelle originale ;
- Être dans l'ère du XXIème siècle ;
- Avoir deux fontaines qui perdurent dans le temps, au moins aussi longtemps que celles qu'elles vont remplacer.

Sur ces bases, nous avons relancé l'entreprise L. Chappuis à L'Isle qui connaît très bien Begnins et ses fontaines, puisqu'elle a déjà fourni des ouvrages à la commune.

Lors d'une visite sur site, nous avons sélectionné des blocs de pierre bruts, prêt à être taillés dans la masse pour le remplacement des 2 fontaines.

Pour la **fontaine du Martheray**, le choix de la pierre s'est porté sur 2 blocs de pierre calcaire grise afin de créer 2 bassins en cascade, avec une chèvre classique, en utilisant le goulot d'époque réparé et adapté.

La dimension de la nouvelle fontaine sera légèrement plus petite, à savoir :

- Actuellement 473x173x65cm (avec 2 bassins)
- La nouvelle 450x150x65cm (avec 2 bassins séparés en cascade)

Pour la **fontaine de la Grand Vy**, le choix s'est porté sur un magnifique bloc du Jura avec une face brute (non découpée) qui sera conservée en l'état pour refléter son environnement naturel. Les trois autres faces seront taillées de manière traditionnelle. La chèvre sera façonnée d'un tronc en pierre avec une ferronnerie artistique embrassant la forme naturelle de la pierre non taillée.

La dimension de la nouvelle fontaine sera légèrement plus petite, soit :

- Actuellement 387x170x65cm (avec 1 bassin)
- La nouvelle 380x140x65cm (avec 1 bassin)

Finalement, pour assurer un maintien optimum des fontaines et leur pérennité, les socles seront également refaits avec la même pierre, ainsi que les fondations.



### 3. Demande de crédit

Le coût global du projet et de la demande de crédit est de CHF 200'000.--, réparti de la manière suivante :

|                               |                     |
|-------------------------------|---------------------|
| Coût des fontaines et chèvres | CHF 145'000.00      |
| Coût des socles               | CHF 30'000.00       |
| Fondations                    | CHF 20'000.00       |
| Divers et imprévus            | <u>CHF 5'000.00</u> |
| Demande de crédit             | CHF 200'000.00      |

### 4. Conclusion

Compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BEGNINS

- Vu le préavis municipal N°06/2025 relatif à la demande d'un crédit de **CHF 200'000.--** destiné à financer le remplacement de deux fontaines ;
  - Ouï le rapport de la Commission des finances ;
  - Ouï le rapport de la Commission des travaux publics ;
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

#### **PREND ACTE**

- De l'amortissement du montant net de **CHF 200'000.--** sur une période de 40 ans, dès l'utilisation de l'immobilisation, par prélèvement sur le fonds de réserve pour l'eau (compte de bilan 2900.20)

#### **DECIDE**

- D'autoriser la municipalité à procéder aux travaux de remplacement des deux fontaines ;
- D'octroyer à cet effet un crédit de **CHF 200'000.--**;



Commune de  
**Begnins**

- De financer ce montant par la trésorerie courante.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 20 mai 2025, pour être soumis au Conseil communal.

MUNICIPALITE DE BEGNINS

La Syndique

Anne Stiefel



La Secrétaire

Nathalie Angéloz